



## Règlement intérieur . Septembre 2022 -juin 2023

**Le règlement intérieur définit les règles que chacun doit appliquer.**

*Il est basé sur les valeurs de la République, la confiance, le respect, une laïcité tolérante et ouverte et a pour objectif de favoriser l'enseignement dispensé et l'obtention d'un diplôme DELF permettant l'accès à un emploi pour une intégration réussie dans la société française.*

**L'inscription à l'ESFAEC est un engagement à respecter le présent RI.**

*En le signant, l'étudiant déclare en avoir pris connaissance, l'avoir bien compris et il s'engage à le respecter.*

### 1. Présence à l'ESFAEC

**Les étudiants s'engagent à être présents et ponctuels à tous les cours**

- ⤴ Les cours sont dispensés tous les jours de la semaine pendant 4 mois soit pendant **324h**
- ⤴ Les horaires des cours : 9h-12h et 14h-17h avec pause de 20minutes
- ⤴ deux demi journées sont libérées pour permettre aux étudiants de vaquer à leurs obligations administratives.

**La participation aux cours est obligatoire**

- ⤴ Les cours ne sont pas facultatifs, une feuille d'émargement sera signée quotidiennement matin et après midi.
- ⤴ Afin que la formation soit efficace la régularité doit être le premier souci de l'étudiant. En cas d'absence indispensable, il devra donner une explication au formateur
- ⤴ L'étudiant ne peut quitter le cours sans s'expliquer.
- ⤴ Les rendez-vous indispensables devront prioritairement être pris sur les 1/2 journées prévues à cet effet L'étudiant doit justifier son absence auprès des enseignants présents.
- ⤴ Après trois absences, l'étudiant sera reçu par les responsables de l'ESFAEC et son référent pour en comprendre les raisons.
- ⤴ Les étudiants devront signaler leurs absences par mail ou SMS à l'ESFAEC
- ⤴ Les retards nuisent à la scolarité et perturbent le cours. Aussi, en cas de retard de plus de 20 minutes, les étudiants ne seront pas acceptés en cours.

### 2. Vivre ensemble

**l'ESFAEC est accueilli dans un établissement scolaire ; les étudiants devront se soumettre à son règlement intérieur.**

**Les règles de savoir vivre doivent y être respectées au quotidien.**

- ⤴ **Une tenue correcte.**
- ⤴ **Un espace non fumeur** Le tabac, l'alcool et les substances illégales sont **interdits** dans l'établissement.
- ⤴ **Une salle mise à disposition et des toilettes qui doivent être laissées propres.** Le repas de midi ne peut pas être pris dans la salle. Les utilisateurs auront **l'obligation d'en faire le ménage au moins une fois par semaine.**
- ⤴ Le respect du matériel mis à disposition
- ⤴ L'ESFAEC n'est pas responsable des vols ou des dégradations commis.
- ⤴ Les téléphones portables doivent être éteints pendant les heures de cours en dehors d'une utilisation pédagogique.

En cas de comportement difficile, l'étudiant sera reçu par un conseil des formateurs qui envisagera la suite à donner à sa scolarité et le cas échéant il se réserve la possibilité d'exclure un étudiant. Celui-ci sera, préalablement reçu par les responsables de l'ESFAEC.

Nom, prénom \_\_\_\_\_  
reconnait avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter  
Signature

Les engagements respectifs sont les suivants

<b>Engagements des enseignants bénévoles</b>	<b>Engagements des élèves</b>	<b>Engagement de l'ESFAEC</b>	<b>Engagements des structures, familles référente</b>
<p>Au moins ½ journée par semaine pendant 4 mois</p> <p>Utiliser Whatsapp pour le suivi des absences et des séquences pédagogiques</p>	<p>Présence obligatoire signature quotidienne de la feuille d'émargement</p> <p>Assiduité impérative et respect des horaires</p>	<p>Proposer un parcours de 4 mois et un suivi de la scolarité des jeunes pour les préparer au DELF</p>	<p>Assurer l'inscription des candidats via le site</p> <p>suivre la scolarité des étudiants</p>
<p>Participer aux temps de concertation</p> <p>Avoir une attitude bienveillante</p>	<p>Absences tolérées que si elles sont obligatoires et sur présentation de documents justificatifs</p>	<p>et les y présenter si le niveau requis est atteint.</p> <p>Délivrer un certificat de fin d'étude en cas de non obtention du diplôme</p>	<p>S'assurer de leur assiduité et la faciliter.</p>
<p>Participer aux formations proposées.</p> <p>Mettre en œuvre les préconisations pédagogiques décidées en CA</p>	<p>Respecter le RI de l'établissement qui accueille l'ESFAEC</p>		<p>S'engager à donner les RV administratifs les ½ journées prévues à cet effet</p>
<p>Prévenir en cas d'absence et s'organiser pour assurer son remplacement</p>			